

A/C

Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture

Tour Sequoia

92055 La Défense CEDEX

France

Référence	V/Communication	N/ Référence	Date
Rec. 27		18/2022	02/05/2022

Sujet : Recommandation (n°27) sur le Processus d'établissement d'Aires Marines Protégées aux Régions Ultrapériphériques

Chère Mme. Aurélie Darpeix,

Considérant la Stratégie de Biodiversité de l'Union Européenne à l'horizon 2030, le Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CCRUP) vous envoyons pour le présent aux Gouvernement de France, la recommandation adoptée par consensus, en annexe, sur le « processus d'établissement d'Aires Marines Protégées aux Régions Ultrapériphériques ».

Cordialement,

Le Président du Comité Exécutif du CC RUP,

(David Pavón González)